

COMPTE-RENDU – CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2021

Présents : Mmes et Mrs Daniel SALLES, Nadège TOURNEBIZE, José MULA, Patrice RONDET, Alexandre CARCOUET, Carole LOUBAT, Brice CASSOUX, Florence LANCIAL, Philippe PLANCHE.

Excusés : Catherine LECLECH, Gilles AVRIL, Emmanuelle TEXIER, Samuel SWITEK, Sandie CHAISE, Elodie FACY

Procurations : Catherine LECLECH pour Nadège TOURNEBIZE

Secrétaire de séance : Nadège TOURNEBIZE.

1- Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 17 septembre 2021

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations concernant le procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal.

Délibération : procès-verbal approuvé A L'UNANIMITE

2- Création d'un 4^{ème} poste d'adjoint au maire

AJOURNE en raison de la démission de Monsieur Gilles AVRIL pour raisons personnelles.

Il faut attendre l'acceptation par le Préfet pour procéder au remplacement de l'élu démissionnaire par un vote à bulletin secret et une délibération.

3- Modification n°1 du PLUH de Billom Communauté : informations

Monsieur le Maire informe les élus que le Conseil communautaire a approuvé le 25 octobre 2021 la modification n°1 du PLUH de Billom Communauté, en prenant en considération les modifications proposées par la commission urbanisme et validées en bureau communautaire.

Pour Egliseneuve Près Billom, cela concerne :

- la prise en compte d'un changement de destination supplémentaires en zone N (Arlanges) à la demande de communes ;
- l'ajustement d'un secteur As en A pour permettre le développement d'une activité agricole (maraîchage) sur Egliseneuve ;

4- Logements locatifs à Champlong : informations

Monsieur le Maire explique qu'après avoir eu une première estimation d'un projet sous maîtrise d'ouvrage communale, la commune attend d'avoir plus d'informations de la part d'Auvergne Habitat qui semble intéressé pour une création de 5 logements.

En effet, il est important d'avoir tous les éléments avant de se lancer dans quelque option que ce soit. Ensuite nous pourrons voir ce qui est le plus judicieux. Les groupes de travail pourront se mettre en place plus tard.

5- Nouveau lotissement communal au Mas : informations

- **Assainissement :** le bureau d'études SECAE a préparé un dossier complet. Une demande de subvention a été déposée auprès du Conseil Départemental. Monsieur le Maire explique qu'un groupe de travail va pouvoir se mettre en place. La commune attend également l'avis du Président de la société de pêche pour le débordement qui doit s'écouler dans l'étang de la Croix Percée. Un appel d'offres sera ensuite lancé pour le démarrage des travaux.

- Architecte : un projet d'aménagement doit être présenté à tous les conseillers en décembre par l'architecte retenu. Monsieur le Maire explique que l'architecte est passé. Il fera une présentation en 3D à tout le conseil municipal en décembre.

6- Extension et mise en accessibilité du groupe scolaire : informations

Au vu des effectifs scolaires importants, il semble opportun d'accélérer le projet d'extension. Un premier avant-projet sommaire sera fait en décembre par Sandrine MONEYRON.

Monsieur le Maire explique que l'on se retrouve avec 141 enfants, et cela devrait être constant pendant 3-4 ans. La taille de la cantine pose problème. Les travaux sont à envisager pour 2022 :

- mise en accessibilité de la cantine
- liaison entre la cantine et la classe au-dessus de la garderie
- réfection du bureau de la directrice.

Ces projets devront respecter les normes de consommation d'énergie (en liaison avec l'ADUHME). Des demandes de subventions seront déposées.

7- Changement locataire du logement communal du Prieuré

Au 1^{er} décembre 2021, Rémi NEUVILLE et Amélie BRUNEL loueront l'appartement à la place de Mickaël MAURY. Le loyer ne change pas (600 euros).

8- Mise à la vente de la parcelle ZE 170 à Champlong

Suite au désistement de Monsieur Serge YAYO, il est proposé de remettre à la vente la parcelle ZE 170 de 583 m² pour un montant de 39 000 euros.

9- Augmentation exceptionnelle de la participation communale 2021 au SIVOS

Début d'année, le SIVOS de la Région de Billom avait révisé ses tarifs pour l'année 2021. Une augmentation de 2.2% avait été décidée pour les services d'aide à domicile. La même augmentation avait été appliquée sur la participation des communes. Celle-ci s'élève à 3,23 € par habitant, soit pour la commune d'Egliseneuve (870 habitants), 2 810,10 €.

Le SIVOS connaît depuis longtemps des difficultés financières. Aussi, le conseil syndical du 20 octobre 2021 a décidé d'augmenter la participation des communes de 1,50 € par habitant en 2021, soit 4.73 euros € au total (la cotisation passera à 4 115 €) et de fixer le même montant pour 2022.

Madame Carole Loubat explique que SUR Egliseneuve Près Billom, 21 personnes bénéficient du SAD (service à domicile), 7 personnes bénéficient du portage des repas sur la commune. Il est très important de pouvoir garder ce genre de service dans nos petites communes rurales.

10- Bibliothèque : informations

Madame Carole LOUBAT explique que les bénévoles ont été rencontrés : il y a un souhait de réorienter la bibliothèque sur la famille et les enfants, avec un réaménagement des espaces, de mettre en place des permanences le mercredi matin. L'aménagement se fera avec les bénévoles au mois de décembre. Michel DUBOST pourra aider dans ces petits travaux. Une inauguration des locaux réaménagés pourrait être faite en début d'année 2022.

La directrice de l'école a été rencontrée pour étudier l'éventualité de délocaliser une partie de la bibliothèque à l'école, ainsi que de dédier une partie du budget spécifiquement aux abonnements, en liaison avec l'école afin que ce soient les habitants d'Egliseneuve qui en profitent.

Les vitres de la bibliothèque soient faites 2 fois par an. Des travaux d'accessibilité avec remise aux normes électriques seront à prévoir en 2023.

11- Décision modificative n°2 – Budget principal et n°1 - Budget assainissement (D)

Monsieur le Maire explique aux élus qu'il y a lieu d'abonder l'opération 39 (bâtiments communaux). Il est proposé de procéder au vote des crédits supplémentaires suivants sur le budget principal :

COMPTES DEPENSES					Montant	
Sens	Chap	Art.	Op			
D	F	023	023		Virement à la section d'investissement	+ 6 000 €
D	I	21	2135	39	Installations générales, agencements	+ 6 000 €
D	F	011	615221		Bâtiments publics	- 7 500 €
D	F	65	65548		Autres contributions	+ 1 500 €
					Total	+ 6 000 €

COMPTES RECETTES					Montant	
Sens	Chap	Art.	Op			
R	I	021	021	OPFI	Virement de la section d'exploitation	+ 6 000 €
					Total	+ 6 000 €

Délibération approuvée A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire explique aux élus qu'il y a lieu d'abonder le chapitre 66 (charges financières). Il est proposé de procéder au vote du virement de crédits suivant sur le budget assainissement :

CREDITS A OUVRIR					Montant	
Sensv	Section	Chap	Art.	Op		
D	F	66	66112		Intérêts – Rattachements des ICNE	200 €
					Total	200 €

CREDITS A REDUIRE					Montant	
Sens	Section	Chap	Art.	Op		
D	F	011	61523		Entretien réseaux	200 €
					Total	200 €

Délibération approuvée A L'UNANIMITE

12- Encadrement paiement des heures supplémentaires agents territoriaux (D)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

Vu le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS),

La compensation des heures supplémentaires peut être réalisée, en tout ou partie, sous la forme d'un repos compensateur et, à défaut, les heures supplémentaires accomplies peuvent être indemnisées. Néanmoins, seuls les agents relevant aux grades de catégorie C et B peuvent prétendre au versement d'indemnité horaire pour travaux supplémentaires.

Les heures supplémentaires ne peuvent excéder 25 heures par mois, sauf lors de circonstances exceptionnelles, sur décision de l'autorité territoriale, le comité technique en étant immédiatement informé.

Il est donc proposé

- d'instituer le régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (*I.H.T.S.*) en faveur des agents susceptibles de les percevoir, dès lors que l'emploi occupé implique la réalisation effective d'heures supplémentaires et que le travail supplémentaire réalisé n'a pas fait l'objet d'une compensation sous la forme d'un repos compensateur, décidée expressément par l'autorité territoriale.

Au sein de la collectivité, les grades susceptibles de percevoir des I.H.T.S. sont les suivants :

- adjoint technique territorial
 - adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe
 - adjoint administratif territorial principal 1^{ère} classe
- que le régime indemnitaire, tel que défini ci-dessus, sera alloué à compter du 4 novembre 2021 aux fonctionnaires titulaires, stagiaires et, le cas échéant, aux agents contractuels de droit public,

Délibération approuvée A L'UNANIMITE

13- Subvention Amicale Laïque

Afin d'aider à financer l'organisation des 90 ans de l'Amicale Laïque, l'association a fait une demande de subvention de 1 500 euros.

Délibération approuvée A L'UNANIMITE

14- Questions diverses

- Remblai de la carrière de Monsieur Christian Montorier : la commune devra tenir un registre du remblai qui sera déversé dans la carrière.
- Monsieur le Maire fait part d'une demande de signature de pétition par une association qui veut interdire la chasse du renard : après discussions, le conseil municipal ne souhaite pas participer à la signature de cette pétition.

- Repas du CCAS : aujourd'hui 75-80 personnes sont inscrites. Un colis uniquement pour les personnes de plus de 70 ans
- Réunion de l'ACIER : réunion à Egliseneuve le 4 décembre à 10h, puis repas. Monsieur le Maire engage les conseillers municipaux à participer à cette réunion.
- Marché de Noël : le 19 décembre, à ce jour 33 participants
- Bulletin municipal : il est en cours de réalisation.
- Problème des mouches : nous allons voir avec les agriculteurs, et nous renseigner auprès d'instances agricoles pour savoir quels traitements pourraient être mis en place pour diminuer de manière significative la prolifération des mouches.